

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 13 avril 2023

-----

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

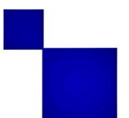
#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud  
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

-----



## Délibération n° 07-01 du 13 avril 2023

### PLAN ÉCO-COLLÈGES – DEUXIÈME RAPPORT – LANCEMENT DES OPÉRATIONS DE RÉNOVATION-EXTENSION ET DE RÉNOVATIONS LOURDES POUR QUATRE COLLÈGES

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2020-XI-48 du 12 novembre 2020 approuvant le plan pluriannuel d'investissement pour la résilience écologique des collèges 2021-2030,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le projet de lancer les opérations suivantes :

- reconstruction avec extension du collège Georges Politzer à Montreuil (enveloppe financière prévisionnelle de 15 900 000 € TTC) ;
- reconstruction avec extension du collège René Descartes à Tremblay-en-France (enveloppe financière prévisionnelle de 13 400 000 € TTC) ;



- rénovation lourde du collège Jacques Jorissen à Drancy (enveloppe financière prévisionnelle de 14 200 000 € TTC) ;
- rénovation lourde du collège Georges Politzer à Bagnolet (enveloppe financière prévisionnelle de 6 000 000 € TTC).

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*